

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2010 COMPTE RENDU

Présents: H.TRAPET , G.PERVILHAC, A.GARNIER, P.CANCIANI, M.FROMONOT, A.GARCIA, A.BOC, P.MAZURIER, N.ZANOTTO, S.GEORGES, C.HENRIAT, J.CANONIC, M.SAPOLIN

Absente: V.DAMIANI

Secrétaire de séance: A.BOC

TRAVAUX EN COURS

- La restauration des deux piliers avenue de l'Abbaye est actuellement suspendue en raison des intempéries
- Il en est de même pour le chantier de dissimulation des réseaux, route d'Auxerre
- Le raccordement des 2 nouveaux pavillons au réseau d'assainissement de la route de Chablis nécessitera l'installation de pompes de relevage.
- Le projet d'aménagement de la mise en sécurité de la rue A.Merle, reste en attente de l'avis de la SDR (conseil général)
- Pour la salle informatique et la salle Travaux manuels qui se trouve derrière la Mairie, les travaux sont pratiquement terminés. Au dessus de ces 2 salles, il y a un appartement qui après peintures pourra être mis en location (printemps 2010).

EOLIENNES

Le Maire a développé l'étude Eolienne faite par la commission d'énergies renouvelables de la CCVS en 2009. Cette étude a pour objet de définir des zones de développement éoliens dans lesquelles des permis de construire de parc éoliennes peuvent être déposés. Cette étude a été faite indépendamment de toute proposition d'opérateurs. Elle concerne la CCVS + les communes de Carisey et Dyé.

Présentation de différentes cartes qui prennent en compte les différents niveaux de contraintes:

- cartes des vents
- cartes des servitudes (réseaux hertzien, de gaz, électrique, relais téléphone.....)
- cartes des zones naturelles protégées (flux migratoires des oiseaux)
- simulation photos des installations sur divers sites concernés

Une éolienne de 2 mega watt coûte environ 2 millions d'euros, mesure 150 m de haut et fonctionne environ 60 jours par an.

Après cette étude, chaque commune délibère pour savoir si elle est intéressée ou pas de créer une ZDE (zone de développement éolien), puis c'est le préfet qui valide la décision.

Le coût de l'étude revient à 30000€ dont 80% subventionnés.

PROPOSITION D'ARRETE

Au-delà des procédures pour les chiens dangereux, la mairie veut mettre un arrêté pour la commune pour la divagation et les déjections canines.

A la prochaine réunion du conseil municipal l'arrêté sera à voter

ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil a décidé en mars 2009 de limiter l'éclairage public de nuit avec l'objectif de réaliser des économies de coûts de fonctionnement. Le gain réalisé est d'environ 1688€ .

Malgré plusieurs interpellations de la population suite à des cambriolages sur la commune, le maire avec le conseil municipal maintient l'arrêt de l'éclairage la nuit et souhaite faire une étude pour économiser aussi le gaz pour le chauffage des locaux de la commune.

TAXE PROFESSIONNELLE

La suppression de la taxe professionnelle a été votée par l'assemblée le 30 décembre dernier. Elle est remplacée par une cotisation économique territoriale (CET) composée d'une partie foncière localisée, la cotisation locale d'activité (CLA) et d'une partie nationalisée assise sur la valeur ajoutée, la cotisation complémentaire (CC).

Pour 2010 les ressources actuelles (niveau 2009) des communes sont garanties.

Dans les mois qui viennent nous aurons plus de précisions.

DIVERS

- Claude HENRIAT demande où en est la 2ème partie de l'étude du Domaine de l'abbaye. Le Maire lui répond qu'il n'a toujours pas d'informations pour l'exploitation de celui-ci à ce jour.
- Claude HENRIAT suggère d'organiser une réunion avec les pompiers et le Comité des Fêtes pour discuter du calendrier des Fêtes et en l'occurrence trouver une date pour le feu d'artifice de juillet.
- J.CANONICI propose aussi qu'une réunion soit organisée entre la commune et les associations.
- P.MAZURIER dit qu'il faut faire des notes de "service" à tous les occupants des locaux de la commune pour faire attention au chauffage et à ne pas laisser des lumières inutilement allumées.

MAISON DE RETRAITE GASTON HOUSSIER

Cessation d'activité de l'association de gestion de la maison de retraite Gaston Houssier.

Par conseil et AGE du 15/12/2009 l'association de gestion de la maison de retraite s'est dissoute comme prévue en 2008 lors de l'accord de gestion de l'établissement avec la Mutualité Cote d'or Yonne.

Cette dissolution entraîne plusieurs conséquences :

- le versement à la mutualité des sommes dues au titre du reliquat de compte 2009 soit 190769,56€
- le solde de l'actif et du passif de l'association est transféré à la CCVS, comme le prévoient les statuts de l'association (12125,99€)
- les versements des communes (3€/habitants) destinés à financer la compensation du déficit de 2005 sont supprimés à partir de 2010, ainsi que les garanties de prêt accordées par les communes, le prêt étant remboursé.
- La commission "personnes âgées" de la CCVS va être mise en place dès le début 2010
- Pour la maison de retraite un recrutement de directeur est actuellement en cours

La situation semble difficile depuis le licenciement du directeur en septembre 2009 ce qui créerait un manque de management.

Fin de séance 23h35